



La Pêche

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier,

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Par sa résolution 23-299 dûment adoptée en séance ordinaire le 6 novembre 2023, le Conseil a adopté le calendrier ci-dessous :

15 janvier 2024	2 juillet 2024 (mardi)
5 février 2024	19 août 2024
4 mars 2024	3 septembre 2024 (mardi)
8 avril 2024	7 octobre 2024
6 mai 2024	4 novembre 2024
3 juin 2024	2 décembre 2024

Ces séances se tiendront, à moins d'avis contraire, à la Salle Desjardins du complexe sportif La Pêche sis au 20, rue Raphaël à La Pêche, à 19 h 30.

Donné à La Pêche, ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier